

Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8721e séance

Mercredi 12 février 2020, à 10 heures New York

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Prendre en compte la protection des enfants dans les processus de paix

S. M. le Roi Philippe, Roi des Belges.

Je remercie le Secrétaire général, ainsi que M. Chergui et Mme Becker, pour leurs éclairages et leurs appels à l'action. Il y a 30 ans, le Roi Baudouin s'adressait ici à New York aux chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial pour les enfants à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il rappelait l'importance de sensibiliser les gouvernements et les opinions publiques à la fragilité et vulnérabilité de l'enfant et à la valeur de son entourage familial.

Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a accompli un travail impressionnant pour défendre la cause des enfants touchés par les conflits armés. La Belgique en a fait une priorité constante de sa politique étrangère. La Reine Mathilde s'y investit depuis de nombreuses années. Le sujet reste d'une actualité brûlante alors que les tensions géopolitiques sont à leur comble depuis le début du siècle. Aujourd'hui, un enfant sur cinq dans le monde subit l'impact négatif d'un conflit armé. Ce chiffre ne peut nous laisser indifférents. Il représente des cas concrets de filles et de garçons fuyant des combats, mutilés, exploités, tués, victimes de violences sexuelles ou recrutés par des groupes armés – des millions de jeunes vies blessées dans leur corps et dans leur esprit. Sauver ces enfants requiert une politique permanente, des efforts conjoints de prévention et de remédiation et une mobilisation constante de ressources financières et humaines.

Nous devons aider ces enfants à se relever et à s'épanouir. Il faut leur redonner espoir et les aider à se réconcilier avec la vie, en les écoutant, en reconnaissant leurs souffrances et en les réintégrant dans la société grâce à un accompagnement suivi. C'est comme cela que nous briserons le cycle de la violence et rendrons possible la paix durable. En 1999, le Conseil de sécurité adoptait la première résolution sur la situation des enfants en temps de conflit armé (résolution 1261 (1999)). Depuis lors, le Conseil n'a cessé d'appeler à ce que les processus de paix intègrent, dès le départ, des éléments essentiels de protection des droits de l'enfant.

Dans plusieurs négociations de paix, la protection des enfants a reçu une réelle attention. Nous pouvons nous en féliciter. Mais les processus inclusifs demeurent des exceptions. Trop souvent, le sort des enfants reste négligé. Leurs voix, leurs droits, leurs besoins ne sont guère pris en compte. Nous devons faire beaucoup mieux. Il en va de l'avenir des sociétés affectées par des hostilités. L'expérience nous montre que les parties au conflit peuvent parfois plus facilement se mettre d'accord sur des mesures en faveur des enfants que sur d'autres sujets. Cette attention pour les enfants peut amorcer la confiance.

Un accord visant à protéger les enfants peut servir de tremplin et de catalyseur pour des accords plus larges.

C'est fort de ce constat qu'ont été développées les directives sur la protection des enfants dans les négociations et les processus de paix. Leur intégration dans les négociations de paix permettra d'améliorer concrètement la situation des enfants victimes de conflits. La Belgique est profondément attachée au multilatéralisme et à l'Organisation des Nations Unies.

Mon pays s'y investit avec pour ambition la défense non pas de ses propres intérêts, mais des valeurs fondamentales qui inspirent la Charte des Nations Unies et fondent toute société décente. Cette conviction sincère se traduit dans notre contribution au fonctionnement de l'ONU, dans la participation de soldats belges aux opérations de maintien de la paix et dans notre investissement au sein de tous les organes onusiens, dont le Conseil de sécurité. Elle se traduit aussi dans la préoccupation qui nous réunit aujourd'hui.

Chaque enfant a le droit de grandir dans un foyer et un cadre sécurisant, de recevoir une éducation et un enseignement de qualité. Chaque fois que nous sauvons un enfant de la guerre, que nous l'aidons à se reconstruire, que nous lui redonnons une école, ce sont des rêves qui redeviennent possibles. C'est une victoire de la vie. C'est une réconciliation que l'on facilite, et peut-être même un nouveau conflit que l'on prévient. C'est là notre responsabilité à tous. L'année 2019 a marqué la fin d'une décennie très difficile pour les enfants dans les zones de conflit. À nous d'agir loyalement et concrètement pour que l'année 2020 soit le début d'une décennie d'espoir pour tous les enfants.

FOR TRAINING PURPOSES ONLY